

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONVOCACTION :**

25/03/2014

**AFFICHAGE :**

25/03/2014

**Conseillers en**

**exercice : 19**

**Présents : 18**

L'an deux mil quatorze,

Le samedi vingt-neuf mars à dix heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ZUMELLO Serge, Maire.

**Votants : 19**

**PRESENTS :** MM et MMES ZUMELLO, BERRICHILLO, DILLMANN, BLANCHARD, PUCHE, CATO-LABRIT, ADOLF, PARIS, CAILLON, VILLETTE, PICAVET, PUCHE, MARTINI, PREKOP, MASSON, DU LUART, BROUSSE, GARCIA

**ABSENT EXCUSE :** Mme MONTI pouvoir donné à Mme CAILLON

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme MARTINI

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**ELECTION DU MAIRE**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

**Mr ZUMELLO Serge, seule candidat, a été proclamé Maire à l'unanimité et a été immédiatement installé.**

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**CREATION DE CINQ POSTES D'ADJOINTS**

Mr le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif de cinq adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 18 POUR, 1 ABSTENTION (M. BROUSSE),

DECIDE la création de cinq postes d'adjoints au Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**ELECTION DE CINQ ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2122-4 et 2122-7-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à cinq,

Le Maire invite le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des Maires Adjoints.

Ayant obtenu la majorité absolue, sont nommés Maires Adjoints :

M BERRICHILLO William

1<sup>er</sup> Adjoint

Mme DILLMANN Danielle

2<sup>ème</sup> Adjoint

M BLANCHARD Michel

3<sup>ème</sup> Adjoint

Mme PUCHE Elizabeth

4<sup>ème</sup> Adjoint

Mme CATO-LABRIT Florence

5<sup>ème</sup> Adjoint

La séance est levée à 11h30